

Département de la Marne

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

Commune de SARRY
Place de la Mairie
51520 SARRY

COMMUNE DE SARRY

Tel : 03 26 65 87 02

Mail :
contact.mairie@sarry-
champagne.net

L'an deux mil vingt six, le 6 juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET – Maire

Etaient présents : Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET ; Mme Cathy COLIN-HAYART, M. Cyril CHARLIER M. Hicham CHAHDI, Mme Pauline CENTINEO, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUJARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

Date de convocation :

30/06/2026

Était excusé : M. Stéphane DOMMANGE

Pouvoir : M. DOMMANGE à Mme REGNIER

Secrétaire de séance : Mme Ingrid SGARD-BLANQUET

Nombre de conseillers :

La Commune dispose de deux cimetières :

* En exercice : 19

L'un, cimetière historique, le second, dit nouveau cimetière en sortie de village.

* Présents : 18

Bien que la gestion soit tenue rigoureusement, il est important de prendre attache auprès d'un prestataire afin d'être accompagné notamment sur l'extraction de la numérisation des plans, des propriétaires des concessions, sépulture (numéro, type, superficie, nbre de places libres et occupées.), celles laissées à l'abandon, et ainsi disposer d'informations plus fiables et plus précises quant aux données saisies et démarches à réaliser.

* Votants : 18

* Dont procuration : 1

Deux prestataires ont été consultés, il leur a été présenté les documents utilisés et ont été évoquées la faisabilité et la fiabilité de reprise des données informatiques ou papier.

* Pour : 17

* Contre :

Le logiciel NEXT CIM édité par Territoire Energie Marne répond aux attendus, dont entres autres :

* Abstention : 1

La digitalisation des informations des deux cimetières)

La constitution de données défunts

La numérisation des documents

L'intégration des données (interaction avec le SIG pour cartographier l'ensemble des dossiers)

L'accès aux données géofoncier dont l'évolution parcellaire

Les formations aux utilisateurs

Délibération N° 2026-07-01

Objet :

Acquisition d'un logiciel pour la
gestion des cimetières

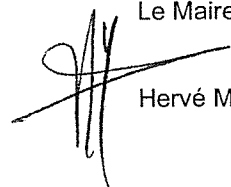
Le coût annuel pour la première année sera de 3050 € TTC puis 600 € annuel par convention avec tacite reconduction
(M. Cyril CHARLIER est sorti au moment du vote)

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire,

Hervé MAILLET



Département de la Marne

Commune de SARRY
Place de la Mairie
51520 SARRY

Tel : 03 26 65 87 02

Mail :
contact.mairie@sarry-
champagne.net

Date de convocation :

30/06/2026

Nombre de conseillers :

* En exercice : 19

* Présents : 18

* Votants : 19

* Dont procuration : 1

* Pour : 19

* Contre :

* Abstention :

Délibération N° 2026-07-02

Objet :

TRAVAUX EN REGIE SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE SARRY

L'an deux mil vingt six, le 6 juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET – Maire

Etaient présents : Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET ; Mme Cathy COLIN-HAYART, M. Cyril CHARLIER M. Hicham CHAHDI, Mme Pauline CENTINEO, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

Était excusé : M. Stéphane DOMMANGE

Pouvoir : M. DOMMANGE à Mme REGNIER

Secrétaire de séance : Mme Ingrid SGARD-BLANQUET

(M. CHARLIER est revenu en séance)

Les travaux de rénovation de la Salle du Conseil Municipal sont désormais achevés. Ils ont fait l'objet d'une première délibération le 08/12/2025 permettant de procéder aux premières écritures de transfert comptable de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le montant pour 2025 était de 4181.93 €.

Afin de transférer à la section d'investissement le reliquat relatif aux dépenses sur l'exercice 2026, d'un montant de 14012.49 € TTC, et permettre ainsi les écritures d'ordre budgétaire s'y rapportant il convient d'entériner cette proposition.

Pour information le montant total des travaux réalisés s'élève à 18194.42 € TTC (tva non récupérable)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'ensemble des pièces administratives et comptables concernant ce dossier

Copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire,


Hervé MAILLET

Département de la Marne

Commune de SARRY

Place de la Mairie

51520 SARRY

Tel : 03 26 65 87 02

Mail :

contact.mairie@sarry-
champagne.net

Date de convocation :

30/06/2026

Nombre de conseillers :

* En exercice : 19

* Présents : 18

* Votants : 19

* Dont procuration : 1

* Pour : 19

* Contre :

* Abstention :

Délibération N° 2026-07-03

Objet :

Décision modificative au budget
communal

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE SARRY

L'an deux mil vingt six, le 6 juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET – Maire

Etaient présents : Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET ; Mme Cathy COLIN-HAYART, M. Cyril CHARLIER M. Hicham CHAHDI, Mme Pauline CENTINEO, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUJARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

Était excusé : M. Stéphane DOMMANGE

Pouvoir : M. DOMMANGE à Mme REGNIER

Secrétaire de séance : Mme Ingrid SGARD-BLANQUET

Afin de procéder au remboursement d'une concession de cimetière conformément à la délibération 2026-05-06 du 4 Mai 2026 – le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au transfert par décision modificative, de la somme de 528 € du compte 677 vers le compte 673

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces relatives à ces écritures.
Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire,

Hervé MAILLET



Département de la Marne

Commune de SARRY
Place de la Mairie
51520 SARRY

Tel : 03 26 65 87 02

Mail :
contact.mairie@sarry-
champagne.net

Date de convocation :

30/06/2026

Nombre de conseillers :

- * En exercice : 19
- * Présents : 18
- * Votants : 19
- * Dont procuration : 1
- * Pour : 15
- * Contre : 3
- * Abstention : 1

Délibération N° 2026-07-04

Objet :

Distributeur à billets – décision
municipale

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE SARRY

L'an deux mil vingt six, le 6 juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET – Maire

Etaient présents : Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET ; Mme Cathy COLIN-HAYART, M. Cyril CHARLIER M. Hicham CHAHDI, Mme Pauline CENTINEO, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUWARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

Était excusé : M. Stéphane DOMMANGE

Pouvoir : M. DOMMANGE à Mme REGNIER

Une enquête réalisée auprès des Sarrysiens, montre que 65 % des personnes ayant répondu (sur 378 réponses retournées) sont favorables au maintien du distributeur à billets actuellement exploité par la Caisse d'Epargne – Cette dernière ayant fait part de sa cessation d'exploitation à compter de Septembre 2026, il convenait d'examiner la possibilité et l'intérêt commun de maintenir le distributeur à billets place du Commerce.

Après échanges et concertation en séance municipale, il a été décidé le maintien du service,

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier

Copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire,



Hervé MAILLET

Commune de SARRY
Place de la Mairie
51520 SARRY

Tel : 03 26 65 87 02

Mail :
contact.mairie@sarry-
champagne.net

Date de convocation :

30/06/2026

Nombre de conseillers :

* En exercice : 19

* Présents : 18

* Votants : 19

* Dont procuration : 1

* Pour : 11

* Contre : 6

* Abstention : 2

Délibération N° 2026-07-05

Objet :

Eclairage public

- Modifications des horaires

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 051-215104886-20260706-2026_07_05-DE

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE SARRY

L'an deux mil vingt six, le 6 juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET – Maire

Etaient présents : Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET ; Mme Cathy COLIN-HAYART, M. Cyril CHARLIER M. Hicham CHAHDI, Mme Pauline CENTINEO, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU

Était excusé : M. Stéphane DOMMANGE

Pouvoir : M. DOMMANGE à Mme REGNIER

Après présentation des différentes alternatives proposées dans le cadre de la modification des horloges astronomiques permettant les différentes programmations en matière d'éclairage public et des coûts supplémentaires pouvant s'y rapporter, il a été décidé à la majorité de retenir la proposition d'augmenter d'une heure chaque vendredi et samedi soir avec intégration de la piste cyclable – portant ainsi l'amplitude de 23h00 à 24h00.

Le coût supplémentaire (base contrat 2025) est établi de la façon suivante :

- 1300 € TTC (pour 1h00 week end)
 - 160 € TTC pour la piste cyclable
 - Coût prestataire environ 1000 € TTC
- Total 2460 € TTC

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier

Copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire,



Hervé MAILLET